

LEROY SÈME

Compte-rendu de séance Réunion du 24/02/2004 Mairie du XXème

Les présents : Mme Claude FRISON (Charte Main Verte), Mme Catherine VIEUX CHARRIER, Nicole ANDRE (chargé de mission), Mme AUDIC, Antoine BRUNER (DPJEV, circonscription locale est), Emmanuelle GUIOT (DPJEV, chargée travaux), Fabienne SYLVAIN (DPJEV, collaboratrice paysagiste), Laurence BAUDELET.

Pour l'association Leroy Sème : Stéphane BETTIOL (Président), Dominique HERVO (Secrétaire), Michel HERVO, Bastien HOURST, Anja SCHMID (association Graines citoyennes) et Hélène BARTHELEMY.

En début de réunion, Antoine Bruner liste les points à aborder lors de la présente réunion :

- Inclusion ou non de la parcelle 1 dans la Charte Main Verte ?
- Faire le point en terme de calendrier ;

Statut de la parcelle 1

Une lettre des associations de quartier a été envoyée pour expliquer la bataille très ancienne des associations pour obtenir un « jardin de vue » décoratif en toutes saisons et travaillé par un jardinier des Parcs et Jardins de la Ville de Paris ;

D'autre part l'association du jardin « Leroy sème » désire s'occuper et travailler sur cette parcelle.

Anja Schmid expose la motivation des habitants du quartier qui souhaitent une création du jardin le plus rapidement possible : les jardiniers ont hâte de se mettre au travail, il est important de porter attention à ces motivations et de les préserver. Commencer les travaux sur la parcelle 1 ?

Bastien Hourst explique que l'association Leroy Sème a été créée pour porter le projet de jardin partagé avec l'accord des habitants et des associations du quartier

Catherine Vieux-Charrier précise que « tout doit avancer en même temps ». L'aménagement de la parcelle 1 ne se fera donc pas plus vite que le reste.

Antoine Bruner précise que le projet de l'association Leroy Sème s'inscrit dans le Plan pluriannuel d'investissements. Ceci ne concerne pas l'organisation d'un « jardin décoratif » qui ne serait pas accessible au public. Antoine Bruner rappelle également la nécessité de décaper les terrains et de s'occuper de la protection des murs mitoyens au jardin : tous ces travaux vont prendre du temps.

Bastien Hourst, dans l'idée d'un jardin décoratif sur la parcelle 1, interpelle l'assemblée quant à la nécessité de verdure permanente sur ce terrain. Il demande s'il serait possible à la DPJEV de fournir des plants à l'association ?

Claude Frison intervient pour rappeler les différentes possibilités quant à la gestion de la parcelle 1 : soit le terrain est confié à l'association qui en assure la gestion dans son ensemble, soit cette parcelle sera destinée à un jardin de vue planté et entretenu par les services municipaux : la mixité des deux solutions n'est pas concevable.

Stéphane Bettioli intervient pour préciser que l'association n'aura peut-être pas les moyens de « faire du beau dès le départ » et demande à nouveau si la ville ne pourrait pas fournir des végétaux que les habitants planteront.

Claude Frison répond que la ville ne peut pas fournir des végétaux qui reviendrait à une forme de don en nature, ce qui n'est pas possible. Dans un autre cas de figure, il s'agirait pour la ville de planter la parcelle puis de la léguer à l'association, ce qui n'est pas non plus possible. Claude Frison rappelle que Monsieur Yves Contassot a statué sur le sujet : les jardins partagés ne peuvent se faire sur des espaces verts existants, mais seulement dans le cadre de ré-aménagements ou sur de nouveaux terrains.

Antoine Bruner s'oppose à l'idée de déroger à la Charte Main Verte.

Fabienne Sylvain précise que ce terrain devrait être planté de gazon et/ou arbustes pour avoir de la végétation en permanence.

Claude Frison rappelle que, pour le respect de la Charte Main Verte, la cession à l'association d'un terrain planté par la ville n'est pas possible. Elle évoque également un problème au sein de la DPJEV : les jardiniers ne souhaitent pas qu'il y ait confusion entre les aménagements faits par les professionnels de la ville et ceux organisés par les associations.

Catherine Vieux-Charrier observe que l'association Leroy Sème semble confuse en ce qui concerne l'aménagement de la parcelle 1.

Stéphane Bettioli déclare la nécessité pour l'association de rediscuter en interne la question de la parcelle 1 : qui s'en charge de l'association ou de la ville ?

Claude Frison rappelle que le programme des jardins partagés coûte très cher, surtout pour les jardins « éphémères ». Un accord entre toutes les associations du quartier devra être trouvé car pas de coût différentiel pour ce projet. Dans le cadre de la Charte Main Verte, seuls les aménagements importants sont pris en charge par la ville : grilles, terre, points d'eau, drainage et décapage des terrains et murs à restaurer.

Autres points abordés

Stéphane Bettioli intervient :

- La grille : possibilité d'avoir une grille sur muret pour une harmonie avec les pavillons ?
- Drainage des pieds de façade nécessaire.
- Epaisseur de terre végétale variera en fonction de l'utilisation du terrain.
- La parcelle du 8 : Leroy Sème voudrait qu'il y ait une ouverture partielle, de plus il semble nécessaire de « curer » ce terrain.
- Serait-il possible de faire apparaître la pierrée ?
- Où en est l'acquisition de l'ensemble du terrain par la mairie ?
- Serait-il possible à la ville de retirer le cabanon de travaux présent sur le terrain et de fournir à l'association un cabanon de jardinage ?

Antoine Bruner rappelle le classement du site par la proximité d'un monument historique (Carré Beaudoin). Le choix du type de grille sera donc soumis aux Bâtiments de France, seul habilités à statuer sur la question.

Claude Frison stipule à propos de la parcelle 8 qu'une ouverture partielle semble difficile : il est important de ne pas créer de recoins au sein du jardin pour des raisons de propreté et de sécurité. Une large ouverture serait donc l'unique solution.

Emmanuelle Guiot rappelle qu'il n'existe pas de problème de pollution concernant les sols et que la ville a besoin d'un projet de l'association pour la viabilisation et le lancement des travaux. La parcelle 8 étant intégrée au projet, les techniciens municipaux observeront pour définir les contraintes techniques imposées par la présence de murs en mauvais état.

Catherine Vieux-Charrier rappelle que la pierrée est enterrée à 4m de profondeur donc la faire apparaître coûterait très cher.

Tout le terrain n'appartient pas encore à la ville de Paris. Une partie est encore propriété de l'OPAC. Ce point reste à re-préciser.

Le propriétaire du cabanon l'ayant « abandonné » cela ne pose pas de problème à la ville de le retirer lors des travaux. La ville pourrait fournir l'abri mais ce sera un modèle basique.

Investissements et calendrier

Budget total du projet Leroy Sème : 120 000 euros fractionnés de la manière suivante :

2004 : 50 000 euros

2005 : 64 000 euros

2006 : 6 000 euros

Ce budget ne nécessite pas la mise en place d'un appel d'offre concernant les travaux

Les travaux commenceront donc au second semestre de l'année 2004 pour enchaîner sur début 2005 afin de ne pas avoir à réaliser les travaux en deux temps distincts. Le jardin pourra donc être livré à l'association en mars 2005.

Laurence demande s'il est possible d'organiser des événements sur le terrain du jardin avant cette date.

Catherine Vieux-Charrier répond que non pour des questions d'assurance et donc de responsabilités en cas d'accident.

Calendriers (dépendent du fractionnement des paiements en 3 tranches ; le PIPP ? sur un budget prévu de 120 000€)

La mise en place du jardin (travaux commenceraient en sep 2004 jusqu'à automne 2005)

Pour le 8 Cité Leroy nécessité d'ouvertures les plus grandes possibles

Peut être sera-t-il possible d'obtenir un cabanon standard.

URGENT pour que tout soit débloquer et que la Ville de Paris démarre les travaux il faut leur envoyer pour le **15 mars !!!!! 2004 UN PROJET (mettre rapidement)**

Il n'y aura pas besoin d'appel d'offre pour ce petit projet et donc il peut se mettre en place rapidement.

Nous pourrons aller sur le terrain dès que la Convention avec la Charte Main Verte sera signée et ce uniquement à la fin des travaux (probablement automne 2005).

Mme AUDIC doit nous faire parvenir un court résumé de cette réunion.

Voilà Hélène les différents points que j'ai notés par rapport à cette réunion. Bon travail et a très bientôt. Je suis à ta disposition pour des corrections. Amitiés, Domi Hervo.